

des députés intelligents, présente un rapport et déclare à la population de ce pays: "Tout cela est parfaitement régulier et honorable; nous approuvons tout ce qui s'est fait et nous blâmons celui qui a dévoilé la vérité."

J'ai été quelque peu surpris que le ministre de la Marine et des Pêcheries ait donné son approbation à tout ce qui s'est passé, ce qui revient à dire: "C'est parfait" et laisse entendre à la population canadienne que le département qu'il dirige tolère de pareilles choses. Pas un mot de blâme! Au lieu de blâmer ces fautes et ces crimes, c'est le représentant de Champlain qu'on a censuré, lui qui, dans l'accomplissement de son devoir, a dévoilé ces fraudes et ces vols à la Chambre et au public! La majorité du comité a même exprimé l'avis qu'il aurait dû aller trouver le ministre de la Marine et des Pêcheries et obtenir de lui la version de l'accusé. Des déclarations de même teneur ont été remises au ministre en novembre et qu'en a-t-il fait? Il a envoyé les originaux à M. Lanctôt et lui a demandé ce qu'il en pensait.

Avez-vous jamais entendu parler de rien de tel? Un individu est accusé de complicité, de fraude au préjudice de l'Etat, d'obtention d'argent au moyen de déclarations mensongères, de vol, et les documents qui l'accusent de ces fraudes et de ces crimes lui sont envoyés avec prière de dire ce qu'il en pense. Il répond et c'est cette réponse que, de son propre aveu, le ministre aurait consenti à communiquer au représentant de Champlain.

Le ministre a été interrogé devant le comité et, en réponse à des questions suggestives de l'avocat de M. Lanctôt—car c'est là ce qui s'est passé—il a répété à maintes reprises: "J'aurais été bien aise de communiquer tous les renseignements à M. Blondin, s'il était venu me les demander". Si le député de Champlain avait suivi cette ligne de conduite, il aurait imité l'exemple du ministre des Finances qui a fait venir le gérant de la Farmer's Bank et a accepté sa parole au sujet des fraudes qu'on lui reprochait—conduite qui a eu des conséquences désastreuses.

Que fait-on lorsqu'un individu est accusé de fraude avec complicité? L'envoie-t-on chercher pour lui demander ce qu'il en pense? Si, par l'entremise de son avocat, il déclare qu'il n'est pas coupable, lui dit-on: "Allez en paix! que le Seigneur soit avec vous."

Si j'ai été quelque peu surpris d'entendre le ministre de la Marine et des Pêcheries approuver les conclusions de la majorité, j'ai été vivement étonné du discours que le ministre de la Justice a prononcé cet après-midi. Celui-ci nous a dit qu'il était un homme de parti. Ce n'était pas la première fois qu'il l'apprenait à la Chambre. Chaque fois qu'il a à justifier une affaire

indéfendable, il commence par dire qu'il est un homme de parti.

Il n'est pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur, qu'aucun ministre de la Justice faisant partie du Gouvernement du Canada, ait jamais cru qu'il était de son devoir de dire dans cette Chambre aux représentants du peuple et par leur entremise au peuple du Canada qu'il était un homme de parti. Il n'était pas nécessaire, monsieur l'Orateur, qu'il nous le dise. Je veux lui dire maintenant—je suis peiné qu'il ne soit pas présent mais il lira ce que j'ai à lui dire—que pour ma part je l'excuse d'avoir répété cela dans cette Chambre. Ce n'était pas nécessaire. Depuis trente ans les citoyens de la province d'Ontario le connaissent; ils savent parfaitement qu'il a toujours été un fort partisan, un des partisans les plus enragés qu'il y ait dans toute la province d'Ontario. C'est lui qui représente la déesse de la justice canadienne, et qui approuve chaque mot du rapport de la majorité. Il nous dit qu'il a lu les dépositions deux ou trois fois et qu'il n'y a trouvé absolument aucune preuve de fraude.

Que devons-nous penser de cela, monsieur l'Orateur? Voici le ministre de la Justice, le représentant de la justice en Canada, qui déclare publiquement à tout le pays qu'il n'y a pas de mal à se servir des employés de l'administration comme ceux-ci l'étaient, de s'en servir pendant que le Trésor public leur paie leur salaire; pas de mal à forger des bordereaux, à obtenir au moyen de fausses déclarations l'argent du Trésor, à prendre des marchandises qui sont la propriété du pays, et conséquemment de se rendre coupable de vol au point de vue de la loi—et lui le ministre de la Justice ne voit aucun mal là-dedans. Cette prétention n'est pas émise par un simple député qui siège sur les banquettes d'en arrière, mais par le représentant de la justice au Canada, et on lira de l'Atlantique au Pacifique, que le ministre de la Justice a dit que n'importe qui peut se conduire envers l'Etat, comme M. Lanctôt l'a fait, et s'il est bon libéral, non seulement le ministre de la Marine et des Pêcheries le défendra dans tous ses actes, mais aussi le représentant de la déesse sacrée de la justice se lèvera dans cette Chambre pour le défendre.

Si j'en avais le temps, je citerais les dépositions sur lesquelles je base ces déclarations, afin que le peuple puisse avoir la preuve devant les yeux, mais je ne le ferai pas. Je veux parler des intentions de M. Lanctôt. M. Lanctôt a promis à M. Pagé et à M. Badeau qu'il verrait M. Pappineau et en obtiendrait la permission d'employer ces ouvriers, et de prendre les marchandises, mais il n'a jamais rempli sa promesse; il n'a jamais vu M. Papi-